



DOSSIER DE MARIAGE

**Dépôt du dossier complet au plus tard 2 mois
avant la date du mariage**

Prendre RDV au 02-54-50-54-50

Présence des 2 futurs époux obligatoire

Date du mariage :

Heure :

Liste des pièces à fournir

➤ Pour chacun des futur(e)s époux(ses)

- Pièce d'identité** justifiant de la nationalité (CNI ou Passeport)
- Copie intégrale de l'acte de naissance**
 - Datée de moins de 3 mois au jour du dépôt de dossier s'il a été établi en France
 - Datée de moins de 6 mois au jour du dépôt de dossier s'il a été établi à l'étrangerLes actes dressés par des autorités étrangères doivent être accompagnés de leur traduction par une autorité française assermentée.
- En cas de veuvage**, acte de décès du précédent conjoint
- En cas de divorce**, vérifier la présence de la mention sur votre acte de naissance
- Justificatif de domicile**
 - Daté de moins de 3 mois : facture électricité, facture téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer émanant d'un organisme, etc...
 - Pour les personnes n'habitant pas Vineuil : fournir un justificatif du parent (père ou mère) domicilié dans la commune ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité
- Copie de la pièce d'identité et du justificatif de domicile de chacun des témoins**
- Contrat de mariage** : fournir le certificat du notaire au plus tard 10 jours avant le mariage

➤ Pour les futur(e)s époux(ses) de nationalité étrangère

- Certificat de coutume**
- Certificat de célibat**

Ces documents sont à demander au consulat ou dans la commune de naissance et doivent être datés de moins de 6 mois

- Pour les personnes ne parlant pas français** : présence obligatoire d'un traducteur assermenté le jour de la cérémonie

A remplir par les futurs époux(es)

Contrat de mariage : OUI NON

Fournir le certificat du notaire au plus tard 10 jours avant le mariage

Publication dans la Nouvelle République (gratuit) : OUI NON

Avez-vous des enfants en commun : OUI NON

Si oui, fournir votre livret de famille

Echange d'alliances : OUI NON

Les Témoins

Les témoins doivent être âgés de 18 ans minimum

Fournir la photocopie de leur pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (daté de moins de 6 mois)

➤ Témoins de

	Nom	Prénom	Profession	Adresse complète
1 ^{er} témoin (obligatoire)				
2 nd témoin (facultatif)				

➤ Témoins de

	Nom	Prénom	Profession	Adresse complète
1 ^{er} témoin (obligatoire)				
2 nd témoin (facultatif)				

Fiche de renseignements 1^{er} époux (se)

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Téléphone :

Mail :

Situation matrimoniale :

Célibataire Divorcé(e) depuis le..... Veuf ou veuve depuis le.....

Domicilié (adresse complète) :

.....

Filiation :

▪ **Père** :

- Nom et prénom :

- Domicilié (adresse complète) :

.....

- Profession :

▪ **Mère** :

- Nom de naissance et prénom :

- Domicilié (adresse complète) :

.....

- Profession :

Fiche de renseignements 2nd époux (se)

Nom :.....

Prénoms :.....

Date de naissance :.....

Lieu de naissance :

Nationalité :.....

Profession :.....

Téléphone :

Mail :.....

Situation matrimoniale :

- Célibataire Divorcé(e) depuis le..... Veuf ou veuve depuis le.....

Domicilié (adresse complète):

.....

Filiation :

▪ **Père :**

- Nom et prénom :.....

- Domicilié (adresse complète):

.....

- Profession :.....

▪ **Mère :**

- Nom de naissance et prénom :.....

- Domicilié (adresse complète) :

.....

- Profession :.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU 1er ÉPOUX(SE)

Je soussigné(e) (nom et prénoms)

.....

Né(e) le

à

atteste sur l'honneur

1) avoir mon domicile à (adresse complète):

.....

Depuis le

2) avoir ma résidence à (adresse complète):

.....

Depuis le

3) exercer la profession de :

4) que je suis célibataire : OUI NON (1)

5) que je suis pacsé : OUI NON (1)

depuis le

avec

6) que je n'ai pas contracté mariage à nouveau depuis celui célébré le :

à

avec :

- Mariage dissous par (jugement ou arrêt) de divorce

rendu le

par

- Mariage dissous par décès

survenu le

à

Fait à

le

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles

Article 441-7 du code pénal. Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU 2nd ÉPOUX(SE)

Je soussigné(e) (nom et prénoms)

.....

Né(e) le

à

atteste sur l'honneur

1) avoir mon domicile à (adresse complète):

.....

Depuis le

2) avoir ma résidence à (adresse complète):

.....

Depuis le

3) exercer la profession de :

4) que je suis célibataire : OUI NON (1)

5) que je suis pacsé(e) : OUI NON (1)

depuis le

avec

6) que je n'ai pas contracté mariage à nouveau depuis celui célébré le :

à

avec :

- Mariage dissous par (jugement ou arrêt) de divorce

rendu le

par

- Mariage dissous par décès

survenu le

à

Fait à

le

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles

Article 441-7 du code pénal. Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.